



**Chef(fe) de la délégation territoriale du Maroni (Maripasoula et Papaïchton – 30 agents)  
(et)  
Chef(fe) de l'Unité territoriale de Maripasoula**

Le Parc amazonien de Guyane (PAG) a pour mission de protéger la nature, de valoriser les cultures traditionnelles et d'accompagner un développement économique et social local et durable sur un territoire de 3,4 millions d'hectares situé au centre et au sud de la Guyane. Créé en février 2007, ce parc national est à la fois un haut lieu de la biodiversité et le cadre de vie de plus de 18 000 Amérindiens, Bushinenge, Créoles, ...

La délégation territoriale du Maroni met œuvre pour l'Etablissement les actions de développement local et de préservation des patrimoines naturels et culturels sur le territoire des communes de Maripa-soula et Papaïchton. Elle comprend l'unité territoriale du bourg de Maripasoula (17 agents), l'unité territoriale de Papaïchton (8 agents) et l'antenne du Haut-Maroni (8 agents).

**Résidence administrative** : Maripa-soula

**Statut** : Poste de catégorie A ouvert aux fonctionnaires et aux contractuels relevant du quasi-statut de l'environnement (OFB, parcs nationaux) et par défaut, aux contractuels de niveau équivalent.

**Moyens matériels** : logement de fonction (NAS) et dotation matérielle adaptée (téléphonie, informatique, tenues de représentation et de mission, etc).

**Salaire** :

Fonctionnaires : en fonction du corps et du statut (exemple : Rifseep IAE ; Groupe 1 / Sous-groupe 1.2).

Contractuels : selon grille du Quasi-statut de l'environnement.

**Position** : En PNA ou détachement sur corps ou contrat pour les fonctionnaires. Sur contrat de 3 ans renouvelable potentiellement en CDI pour les contractuels (possible portabilité du CDI pour les contractuels concernés).

**Missions** :

Basé à Maripa-soula, le/la chef(fe) de délégation est responsable des activités du Parc amazonien sur son territoire d'intervention, dans le cadre du projet d'établissement. Le poste cumule en outre les fonctions de chef(fe) de la délégation territoriale du Maroni (DTM), et celles de chef(fe) de l'Unité Territoriale de Maripasoula (incluse dans la DTM).

Sous l'autorité du Directeur du Parc amazonien de Guyane et en liaison avec l'ensemble des chefs de service concernés (au siège), le/la chef(fe) de délégation organise et conduit ses activités avec une grande autonomie et des délégations du directeur.

Il/elle est membre du CODIR (comité de direction à l'échelle du PAG), auquel il/elle participe mensuellement (déplacement mensuel au siège du PaG à Rémire-Montjoly)

Il ou elle dirige une équipe de garde-moniteurs, de techniciens et de personnels spécialisés (plus de 30 personnes, sans compter les renforts ponctuels – services civiques, stagiaires et contrats courts).

Il ou elle est autonome dans la mise en œuvre des missions qui lui sont confiées.

Sous l'autorité du Procureur de la République, il ou elle est chargé(e) de missions de police judiciaire définies par la loi. Idéalement, Il ou elle est/sera assermenté(e) et commissionné(e) pour rechercher et constater les infractions aux réglementations intéressant les parcs nationaux.

**Connaissances et savoir-faire** :

- Animer et organiser le travail d'une équipe
- Disposer d'une relative polyvalence dans les domaines de l'environnement et de développement local durable, et d'une appétence pour la valorisation et la transmission des patrimoines culturels

- Construire et gérer le budget de l'Unité territoriale de Maripasoula et assurer la cohérence du budget de la délégation territoriale du Maroni (incluant l'Unité territoriale de Papaïchton). Préparer le processus conduisant à l'élaboration d'un budget autonome de l'Unité Territoriale de Papaïchton
- Etre l'interface entre la direction, les services du siège et la délégation
- Représenter le Directeur sur la délégation- Participer à des groupes de travail- Connaitre le territoire
- Assurer sa propre sécurité et celle de son équipe- Proposer et faire appliquer les dispositions d'hygiène et de sécurité- Veiller à l'entretien du matériel
- Gérer les travaux des bâtiments et ouvrages appartenant au Parc
- Suivre l'application des protocoles d'inventaire et de suivi faunistiques et floristiques
- Travailler au suivi et à la mise en œuvre de la charte (conventions d'application)
- Donner un avis sur les documents et projets d'aménagements
- Organiser et participer à des missions et des expéditions de surveillance et de suivi du territoire
- Contribuer à la préparation et à la mise en œuvre d'activités relevant de la coopération transfrontière, dans les domaines d'intervention du Parc
- Rendre compte des résultats des opérations réalisées

**Qualités et savoir être :**

- Capacité à diriger et motiver une équipe.
- Relation avec les élus, la population et les scientifiques.
- Capacité à vivre et travailler en site isolé.
- Maitrise de soi, aptitude à négocier.

**Prise de poste dès que possible à compter du 15 avril 2023**

**Date limite de candidature : 1er avril 2023**

Afin de tenir compte du contexte particulier du Parc amazonien de Guyane, la procédure de recrutement prévoit si nécessaire une évaluation et un entretien avec un jury.

*Les candidatures (lettre de motivation et curriculum vitae) sont à adresser à l'attention de :*

**M. Pascal VARDON**, Directeur du Parc amazonien de Guyane, 1 rue de la Canne à sucre 97354 Rémire Montjoly

*Les candidatures sont également envoyées principalement par courriel à : Françoise LEMAITRE, responsable des ressources Humaines - [recrutements@guyane-parcnational.fr](mailto:recrutements@guyane-parcnational.fr)*

Renseignements : Pascal VARDON – Directeur : [en-pvardon@guyane-parcnational.fr](mailto:en-pvardon@guyane-parcnational.fr)